



COUR D'APPEL DE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE

REQUETE EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION
articles 515-9 et suivants du code civil et articles 1136-3 et suivants du code de procédure civile

DEMANDEUR (vous) : n° de téléphone :

NOM (en majuscule) : PRÉNOM (S):

Date de naissance : Lieu de naissance :

ADRESSE sauf si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit communiquée au défendeur, dans ce cas remplir la case 6°
concernant la domiciliation sur la requête

.....
.....
.....

CODE POSTAL : VILLE :

Votre situation familiale :

marié(e) en couple non marié(e) séparé(e) divorcé(e)

DÉFENDEUR : n° de téléphone :

NOM (en majuscule) : PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

ADRESSE (préciser le n° de l'appartement).

.....
.....
.....

CODE POSTAL : VILLE :

2/ Vous sollicitez du juge aux affaires familiales les mesures suivantes :

1° : L'interdiction pour le défendeur de recevoir et rencontrer certaines personnes ou d'entrer en relation avec elles .

Préciser l'identité des personnes concernées + adresse + lien de parenté :

2° L'interdiction pour le défendeur de détenir ou porter une arme (avec le cas échéant l'obligation de remettre celles qu'il possède aux services de police et de gendarmerie)

3° Statuer sur la résidence séparée des époux en précisant lequel des deux continuera à résider dans le logement conjugal

4° l'attribution de la jouissance du logement ou de la résidence du couple au partenaire ou au concubin qui n'est l'auteur des violences et la prescription des modalités de prise en charge des frais afférents à ce logement

5° Statuer

sur les modalités de l'exercice de l'autorité parentale :

Indiquer les mesures souhaitées :

sur la contribution aux charges du mariage pour les couples mariés

- sur l'aide matérielle pour les partenaires de PACS
- sur la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants

Indiquer le(s) montant(s) sollicité(s) :

- 6° l'autorisation de dissimuler votre domicile ou votre résidence et d'élire domicile
 - chez l'avocat qui vous assiste ou vous représente

Précisez le nom et les coordonnées de l'avocat :

- auprès du Procureur de la République du Tribunal de grande instance de _____
- 7° l'admission provisoire à l'aide juridictionnelle

Si vous le souhaitez, le juge aux affaires familiales peut ordonner à votre égard une interdiction temporaire de sortie du territoire conformément à l'article 515-13 du code civil:

- Je souhaite bénéficier d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire

Motifs:

Signature du demandeur

Fait à :
Le

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

-Votre requête (cet imprimé) remplie complètement, datée et signée : **1 original + 2 copies**

Si ces documents sont en votre possession :

- Copie intégrale de votre acte de naissance *EN ORIGINAL*
- Copie simple des dernières décisions de justice intervenues en matière familiale vous concernant
- Copie intégrale récente *EN ORIGINAL* de l'acte de naissance de chaque enfant concerné (*avec mention de reconnaissance pour les parents non mariés*)
- Justificatif de domicile
- **Copie de livret de famille**

– **tous documents justifiant votre requête** (par exemple : main-courante, attestations, certificats médicaux ...)

En cas de demande en contribution et/ou d'aide juridictionnelle provisoire : tous justificatifs concernant vos charges et vos ressources

Les documents à l'appui de votre requête seront à joindre en 3 exemplaires